
COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

4 VOEU RELATIF AU FINANCEMENT DE LA REVALORISATION DES SALAIRES DANS LES SAAD

Auteurs du vœu :

Monsieur HOUILLOT, Conseiller départemental du canton de Janzé, Mme MERCIER, Conseillère départementale du canton de Janzé et M. Le MOAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Malo 1, groupe Union du Centre et de la Droite

Amendement au vœu :

Proposé en Commission 3 par Mme ROGER-MOIGNEU et Mme BILLARD

Depuis le mois d'octobre, la revalorisation attendue des rémunérations dans la branche de l'aide à domicile s'est concrétisée par l'avenant 43.

Cette mesure permet en partie de répondre au Ségur de la santé qui avait permis une revalorisation des salaires des soignants dans les établissements de santé.

Pour autant, des questions se posent autour de son financement qui reposera progressivement sur les Départements.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine émet le vœu suivant :

Les élus départementaux demandent à l'Etat de restaurer les leviers fiscaux des conseils départementaux, indispensables pour concrétiser les choix politiques décidés par leurs assemblées, et de prendre une juste part au financement de mesures dont la nécessité est très largement reconnue.

Plus généralement, ils demandent à l'Etat de se saisir du défi du vieillissement de la population et de la progression de la dépendance par une réforme ambitieuse du financement de la perte d'autonomie qui repose sur la solidarité nationale.